



PRÉFÈTE
DE LA CORRÈZE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

FEUILLE DE ROUTE LOCALE

CORRÈZE



Avril 2022

Table des matières

1. Rappels sur la création de l'ANCT	3
1.1. Fondation, organisation et objectifs de l'agence au niveau national.....	3
1.2. Installation de la délégation locale et organisation.....	4
1.3. Mise en place d'une feuille de route locale.....	5
2. État des lieux	5
2.1. Analyse du questionnaire.....	5
2.2. Situation sur les grandes thématiques de l'ANCT en Corrèze.....	6
2.2.1. Thématiques prioritaires.....	6
2.2.2. Autres thématiques.....	6
3. Enjeux thématiques et priorités d'interventions	7
3.1. Résultats des groupes de travail.....	7
3.1.1. Santé.....	7
3.1.2. Services publics.....	8
3.1.3. Transition écologique.....	10
3.1.4. Revitalisation.....	12
3.2. CRTE et enjeux territorialisés.....	13
3.2.1. CRTE de Ventadour – Égletons – Monédières.....	14
3.2.2. CRTE du Bassin de Brive.....	14
3.2.3. CRTE Haute-Corrèze Communauté.....	15
3.2.4. CRTE Midi Corrèzien.....	15
3.2.5. CRTE Tulle Agglo.....	15
3.2.6. CRTE du PETR Vézère-Auvezère.....	16
3.2.7. CRTE Xaintrie Val'Dordogne.....	16
4. AUTRES AXES d'intervention pour la Corrèze	16
5. Acteurs locaux et offre d'ingénierie	19
6. Documents à consulter	19

1. RAPPELS SUR LA CRÉATION DE L'ANCT

1.1. Fondation, organisation et objectifs de l'agence au niveau national

L'Agence Nationale de Cohésion des Territoires¹ (ANCT) a été créée le 1er janvier 2020 dans l'objectif de proposer aux collectivités un interlocuteur unique. Son principe fondateur est de fournir un appui en ingénierie pour tous les projets, que ce soit au niveau local ou national. Ainsi, l'Agence mobilise des moyens nationaux au service des collectivités territoriales en complément de l'offre locale pour des besoins d'ingénierie ou en renfort sur la gestion de projets complexes ou multi-thématiques.

L'intervention de l'ANCT s'organise autour de priorités territoriales et de missions transversales :

- **Priorités territoriales**
 - Soutenir les petites villes et les centres-villes
 - Changer la vie des habitants dans les Quartiers Politique de la Ville
 - Faire vivre les ruralités
- **Missions transversales**
 - Mobiliser l'ensemble des moyens de la puissance publique au service des territoires fragiles
 - Mettre à disposition des outils pour permettre aux territoires d'organiser leur propre développement
 - Déployer l'offre de service de l'ANCT avec une approche coordonnée entre les programmes nationaux d'appui, les contractualisations et l'accompagnement sur-mesure

Son fonctionnement s'articule autour de trois modes d'intervention :

- Les programmes d'appui territorialisés (programmes Action Cœur de ville, Petites villes de demain...)
- Les pactes de cohésion territoriale (contrats territoriaux intégrateurs, contrats de cohésion)
- L'offre d'ingénierie, sur-mesure, selon un principe de subsidiarité par rapport aux offres existantes

Interactions avec d'autres organismes publics : l'ANCT a signé, dès sa création, des conventions de partenariat avec différents opérateurs partenaires : le CEREMA, l'ANRU, l'ADEME, la Banque des Territoires et l'ANAH. Ces partenariats permettent une mise en

¹ Cette agence est issue de la fusion du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET), de l'Agence du Numérique et de l'Établissement Public d'Aménagement et de Restructuration des Espaces Commerciaux et Artisanaux (EPARECA).

commun des données, des expertises et des compétences de chacun. Ces cinq opérateurs peuvent également co-financer certains programmes de l'ANCT.

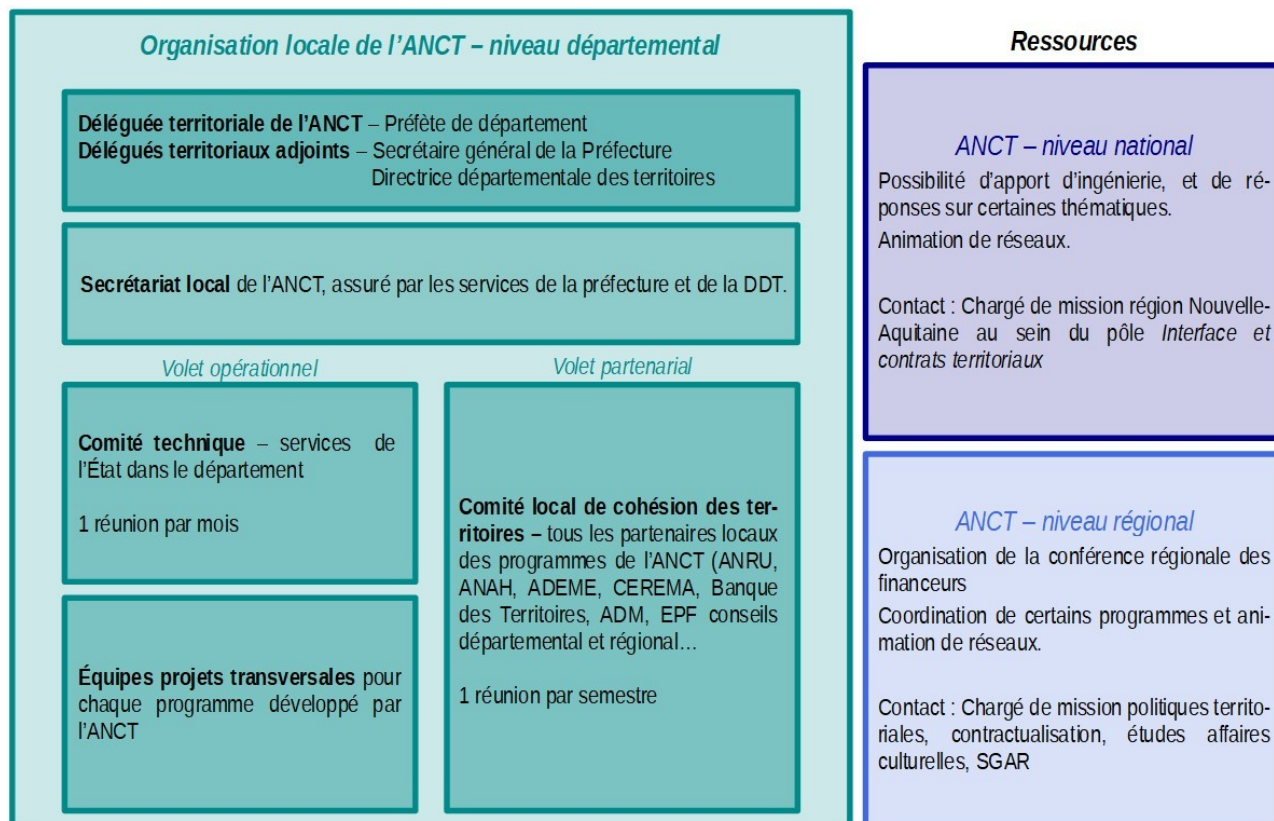
1.2. Installation de la délégation locale et organisation

Une **délégation locale** de l'ANCT a été mise en place en Corrèze, pour suivre les projets et les programmes qui se développent sur le territoire départemental et répondre aux besoins des collectivités. La préfète est déléguée territoriale de l'ANCT, le secrétaire général de la préfecture et la directrice départementale des territoires sont délégués territoriaux adjoints.

Cette délégation a été réfléchi de concert entre les délégués territoriaux adjoints (SG, DDT), les sous-préfets et leurs services respectifs, entre fin juillet et fin novembre 2020, date du premier comité technique. Désormais, les services de l'État (préfecture et DDT principalement) se rassemblent en comités techniques, une fois par mois, pour suivre ensemble les différents dossiers de l'ANCT en Corrèze.

Un **Comité Local de Cohésion des Territoires** (CLCT) permet de regrouper tous les acteurs locaux du développement des territoires pour discuter et définir les grandes orientations de l'action de la délégation locale de l'ANCT.

L'organisation de la délégation locale peut se résumer grâce au schéma suivant :



Les **objectifs** de la délégation locale sont les suivants :

- Permettre l'accompagnement sur-mesure des territoires dans une approche globale

- Proposer une porte d'entrée unique aux collectivités quel que soit leur projet, sa thématique et sa taille
- Assurer la mise en relation des différentes problématiques au sein du territoire
- Savoir mobiliser de toutes les compétences locales et nationales au besoin au profit des projets des territoires
- Articuler l'intervention publique pour permettre cohérence et optimisation, grâce à la connaissance des priorités des ministères et du gouvernement

1.3. Mise en place d'une feuille de route locale

Lors de la mise en place de l'ANCT, une feuille de route nationale a été établie pour donner les grandes thématiques et actions à traiter. Il a ensuite été demandé de décliner et territorialiser cette feuille de route nationale dans chaque département. Cela va permettre de préciser les attentes vis-à-vis de l'ANCT propre à la Corrèze.

Pour coller le plus possible à ces attentes, et être le plus pertinent possible, nous avons choisi localement de suivre la méthode suivante :

- 1) Diffusion d'un questionnaire aux collectivités
- 2) Mise en place d'un travail collaboratif avec les différents acteurs du territoire pour avoir une action pertinente sur le territoire
- 3) Rédaction de la feuille de route
- 4) Présentation en CLCT

2. ÉTAT DES LIEUX

2.1. Analyse du questionnaire

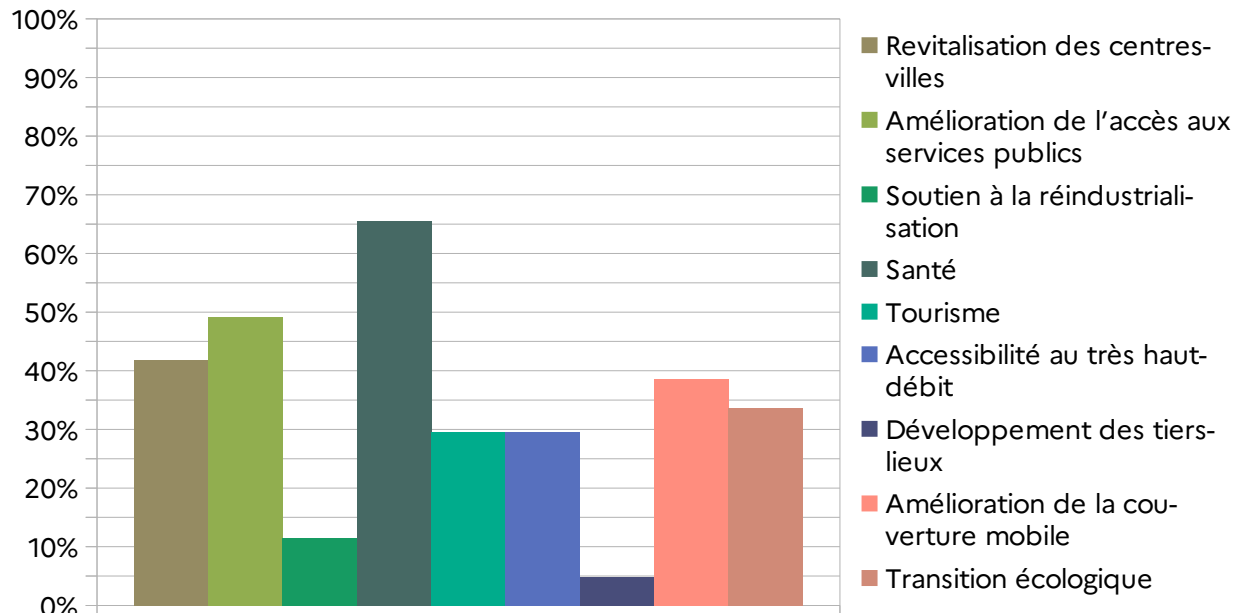
Pour l'élaboration de la feuille de route de la délégation locale de l'ANCT en Corrèze, le choix a été fait de diffuser dans un premier temps un questionnaire auprès des communes et collectivités territoriales du département, afin de mieux cerner leurs besoins.

Le questionnaire a été diffusé à l'ensemble des communes et communauté de communes de Corrèze, soit 291 destinataires. Il était organisé autour des deux thèmes :

- **Questions sur les demandes en ingénierie** : Quelles sont les grandes orientations de l'ANCT que vous jugez prioritaires à traiter sur vos territoires ? Quelles sont les autres thématiques prioritaires à traiter par l'ANCT sur vos territoires ?
- **Besoins en ingénierie** : Connaissance des organismes locaux d'ingénierie ? Quels sont vos besoins en ingénierie à court terme ? Quels sont vos besoins en ingénierie à moyen terme ?

À la fin de l'enquête, le lien a été consulté 279 fois et 122 questionnaires ont pu être exploités, soit un taux de réponse de 42 % des entités ciblées.

Parmi ces participants, 16 % font déjà partie d'un ou plusieurs programmes de l'ANCT, ou ont déjà sollicité les services de l'agence (délégation locale ou services nationaux). Ce questionnaire a fait l'objet d'une analyse diffusée aux collectivités et présentée en CLCT.



Grandes orientations de l'ANCT jugées prioritaires sur le département

2.2. Situation sur les grandes thématiques de l'ANCT en Corrèze

2.2.1. Thématiques prioritaires

Sur les 122 réponses exploitables reçues, trois thématiques sont majoritairement jugées comme prioritaires sur le département : la santé (65 %), l'accès aux services publics (49 %) et la revitalisation des centres-villes (42 %). À ces trois thématiques peuvent être ajoutées l'amélioration de la couverture mobile (38,5 %) et la transition écologique (34 %).

Il ressort également de ce questionnaire un besoin de connaissance de l'ingénierie sur le territoire, pour pouvoir la solliciter à plus ou moins long terme. En effet, plus de 50 % des acteurs interrogés estiment que leurs connaissances sur les organismes d'ingénierie ne sont pas suffisantes, et une cartographie des acteurs est jugée utile à très utile par 87 % des acteurs interrogés.

2.2.2. Autres thématiques

Au-delà de ces quatre axes principaux ressortis du questionnaire, la délégation locale de l'ANCT a également vocation à travailler sur d'autres thématiques, développées à travers les programmes nationaux de l'ANCT, ou d'autres documents stratégiques concernant la Corrèze.

Les programmes de l'ANCT traitent les thématiques de la réindustrialisation, du tourisme ou du développement numérique et des tiers-lieux.

Une autre lecture peut être via l'Agenda Rural et sa stratégie départementale en faveur de la ruralité. Ce document, suivi par l'ANCT, développe également les thématiques déjà identifiées comme prioritaires, mais également les thématiques suivantes :

- Accompagner et promouvoir la jeunesse
- Renforcer la mobilité
- Mieux prendre en compte l'identité des territoires ruraux dans les politiques publiques
- Soutenir l'engagement des élus locaux
- Faciliter l'accès à la culture

3. ENJEUX THÉMATIQUES ET PRIORITÉS D'INTERVENTIONS

Pour donner suite à la consultation des collectivités et affiner les axes de la feuille de route, des groupes de travail ont été organisés sur la santé, la revitalisation, les services publics et la transition écologique. Ils regroupaient des collectivités territoriales volontaires, ainsi que des partenaires pertinents selon les thématiques (chambres consulaires, agences de l'État, associations professionnelles, etc.).

En plus de la consultation présente, les groupes peuvent s'appuyer sur les autres consultations menées par l'État (baromètre de l'État...). L'objectif de ces groupes était dans un premier temps d'affiner l'état des lieux et dans un deuxième temps d'identifier les actions à inscrire dans la feuille de route de la délégation locale de l'ANCT.

3.1. Résultats des groupes de travail

Les groupes de travail se sont rassemblés pour la première fois en juin 2021, puis une deuxième fois en février 2022. De ces rencontres est ressorti un premier état des lieux, ainsi que des propositions sur chaque thématique. Ces pistes de réflexion sont reprises ci-dessous pour chacun des groupes de travail.

3.1.1. Santé

Lors du premier groupe de travail, le département a présenté le *Plan Ambition Santé*, mis en place avec le soutien de l'ARS. Ce plan a pour objectif d'augmenter l'attractivité médicale du territoire, grâce à plusieurs axes de travail, pour certains encore en développement :

- Soutien aux communes, soutien aux internes en médecine et aux infirmiers en formation d'infirmier de pratique avancée
- Soutien aux frais de déplacement pour les stagiaires en Corrèze
- Déploiement de bornes et télécabines de télémédecine
- Mise en place du centre départemental de santé en place à Egletons (siège) et développement d'antennes...

La délégation locale de l'ANCT pourra suivre l'actualisation des indicateurs et cartographies de la situation médicale en Corrèze et les réflexions des groupes de travail mis en place dans le cadre ce plan. Cela pourra notamment permettre de garantir une cohérence dans l'accompagnement de l'action sur les territoires.

Un des autres enjeux soulevés lors de ce groupe de travail est l'attractivité des zones identifiées prioritaires. Un travail est donc nécessaire au-delà de la seule question de la santé, pour faciliter l'installation de personnel médical dans ces territoires. Cela peut par exemple toucher les questions de commerce, d'écoles, du travail du conjoint...

En résumé – Actions à entreprendre :

→ Suivre et diffuser les données disponibles sur les zones prioritaires, que ce soit sur la situation médicale, mais également sur les autres programmes en cours relatifs au développement de services, à la revitalisation ...

→ Accompagner les expérimentations ou des innovations comme « médecin volant » ou la télémédecine en France service

→ Accompagner en ingénierie pour travailler sur un diagnostic de l'existant et du besoin, tant en matière de santé, que plus largement en services, logement ou infrastructures

→ Favoriser l'ingénierie sur des projets d'aménagement ou des projets immobiliers visant au développement de locaux professionnels, tiers-lieux ou logements

→ Développer l'action sur le numérique pour favoriser la télémédecine

Objectifs et indicateurs de réalisation :

→ Améliorer le déploiement de l'offre de soins coordonnée :

- 18 Maisons de Santé pluri-professionnelles ouvertes qui fonctionnent soit de façon autonome, soit regroupées en « pôle » (MSP multi-sites ou hors les murs).
- 2 centres de santé médicaux ouverts : l'un porté par le Conseil Départemental et l'autre par la ville de Tulle.

→ Relancer l'investissement du quotidien dans les établissements de santé : 13 établissements financés en 2021 pour un montant total de 2 208 290 €

3.1.2. Services publics

L'intervention de l'ANCT pour garantir un bon accès aux services publics s'est déjà concrétisée, notamment grâce au programme France Services. Il reste néanmoins des points à améliorer localement. Il apparaît opportun d'affiner l'analyse des besoins des usagers, pour proposer les services correspondant dans chacune des antennes installées. Il a notamment été proposé de poursuivre le travail engagé avec le Ministère de la Justice pour permettre un déploiement du service public accès au droit sur l'ensemble du

département, dont la diversité des points d'accès apparaît comme un élément de complexité pour les usagers.

Il est aussi proposé de remettre en place un comité départemental des services publics. Ce comité permettra de suivre l'évolution des différents services publics sur le territoire et identifier les manques. Un comité départemental réunissant les responsables des espaces France Services et les partenaires du réseau a été organisé le 28 septembre 2021.

Il ressort également des discussions un besoin de communication important envers les collectivités et les usagers. Il sera nécessaire de tenir compte de la diversité des usagers pour diversifier les moyens de communication en conséquence. Les campagnes de communication nationale organisée à l'automne 2021 et celle ayant débuté en février 2022 ont permis de faire davantage connaître les espaces France Services, comme en témoigne la croissance d'activité des structures. De nombreuses inaugurations de France Services ont été réalisées depuis l'été 2021, la plus récente à Neuvic le 3 mars. Les partenaires du réseau, notamment la CAF, contribuent également largement à la communication sur les espaces France Services auprès de leurs bénéficiaires.

La question de l'intervention humaine et de l'accompagnement numérique reste de première importance. La visioconférence, par exemple, n'est pas adaptée à toutes les demandes. Il faut que cette présence soit organisée et adaptée en fonction des moyens humains et matériels, ainsi que des demandes de chaque territoire. En matière d'accompagnement des usagers dans les démarches dématérialisées, outre les espaces France Services, la préfecture et les sous-préfectures de Brive-la-Gaillarde et Ussel sont dotées de points d'accueil numérique, animés par quatre services civiques. Ces espaces permettent d'accompagner les démarches en lien avec l'Agence nationale des titres sécurisés.

Un nouveau point d'accueil numérique, baptisé e-meraude, ouvrira prochainement au bureau des étrangers en préfecture pour accompagner la dématérialisation des procédures étrangers.

La complexité des plateformes devant être utilisées par les usagers pour la réalisation des démarches en ligne a été un important sujet de préoccupations des différents groupes de travail. Les différents opérateurs de services publics ont souligné la difficulté pour eux de différencier les différentes structures d'accueil des usagers que sont les espaces France Services, les Maisons du département et les Maisons de la solidarité départementale.

Une importante demande des élus concerne le déploiement de nouveaux dispositifs de recueil d'empreintes digitales (DR). Actuellement, 16 de ces dispositifs sont présents dans 11 communes corréziennes. En outre, le PETR Vézère-Auvézère dispose d'un DR mobile.

Ce dispositif des DR pourrait être amélioré, possiblement par de nouvelles implantations comme à Lubersac en avril ou en développant l'offre de DR mobiles pour couvrir certains territoires très isolés.

Le maintien d'une présence postale de proximité est enfin un sujet de préoccupation majeur pour les collectivités territoriales.

Cet effort, au-delà de la délégation locale qui assurera impulsion et coordination, devra s'appuyer sur les structures partenaires, notamment les 9 partenaires du bouquet France services et les collectivités.

En résumé – Actions à entreprendre :

- Accentuer les efforts de communication entrepris à travers notamment les inaugurations des espaces France Services et celle des partenaires du réseau pour faire connaître davantage les France Services.
- Prolonger l'effort entrepris pour développer les liens entre agents France Services et secrétaires de mairies.
- Faciliter l'animation et la gouvernance du réseau France Services
- Enrichir l'offre de services des espaces France Services avec de nouveaux partenaires nationaux et locaux
- Faire connaître les actions des conseillers numériques et articuler leurs interventions avec l'accompagnement réalisé dans les espaces France Services
- Améliorer la connaissance pour les usagers des différents lieux de médiation numérique
- Améliorer la lisibilité du réseau de l'accès au droit pour les usagers

Objectifs et indicateurs de réalisation

- Déploiement des espaces France Services : L'objectif pour la Corrèze est d'ouvrir 25 espaces France Services. À ce stade, 17 France Services sont labellisées, 3 sont en cours de labellisation.
- Recrutement des conseillers numériques : L'objectif pour la Corrèze est fixé à 28. À ce jour, 24 conseillers numériques sont recrutés.
- Articulation des conseillers numériques et des espaces France Services : une demi-journée de rencontre des médiateurs numériques est organisée le 16 mars.

3.1.3. Transition écologique

Lors des réunions du groupe de travail, il est apparu qu'il n'était pas nécessaire de proposer d'offre d'ingénierie supplémentaire. En effet, les porteurs de projets existent déjà sur le territoire. Cependant, il est pertinent de mettre en place un cadre de cohérence commun pour traiter les projets. Cela est mis en place grâce au Pôle EnR copiloté par le Conseil Départemental et les services de l'État.

L'objectif de ce pôle est d'accompagner un développement raisonné des énergies renouvelables sur le territoire, tenant compte des spécificités locales, en veillant à leur intégration, à leur acceptabilité sociétale et au respect de l'environnement.

Cette structure va notamment se charger d'élaborer une stratégie départementale des énergies renouvelables, pour donner plus de lisibilité et un cadre clair d'instruction des projets.

Il est également nécessaire de faciliter l'accès aux différentes données disponibles sur les énergies renouvelables. L'élaboration des CRTE a déjà permis de diffuser des données à l'échelle de chaque territoire porteur de CRTE, mais il serait intéressant de poursuivre ce travail à différentes échelles, pour avoir une connaissance toujours plus fine de la situation des énergies renouvelables sur le territoire départemental.

La phase actuelle de définition des projets de territoire décline pour chacun la question de la transition écologique, à travers les CRTE, par exemple. Se pose ensuite la question de l'intégration des enjeux de transition écologique dans les documents d'aménagement et d'urbanisme. L'ANCT pourra travailler à identifier et mettre en place des actions d'accompagnement dans ce sens comme des formations et diffusion d'information, des réseaux d'échanges avec les collectivités... De façon plus territorialisée, cela permettra d'interroger chaque territoire sur l'intégration de la question de la ressource en eau ou la gestion économe de l'espace.

En résumé – Actions à entreprendre :

- Mettre en œuvre un cadre stratégique commun pour faciliter la coordination des projets de transition écologique et leur mise en œuvre
- Développer un observatoire des données au niveau départemental
- Fixer des objectifs de développement durable et accompagner leur développement
- Accompagner les porteurs de projets exemplaires en matière d'économie d'énergie

Objectifs et indicateurs de réalisation

- Accompagner et conseiller les porteurs de projets d'énergies renouvelables grâce au Pôle EnR et les commissions opérationnelles d'examen des projets qu'il organise tous les deux mois
- Suivre la consommation d'espace et l'artificialisation des sols grâce aux outils et données disponibles au niveau local et national pour tendre vers le Zéro Artificialisation Nette
- Encourager et informer sur la rénovation thermique des bâtiments publics
- Accompagner la mise en place du décret tertiaire tous les bâtiments et ensemble de bâtiments de plus de 1 000 m² : informer et appuyer les propriétaires des bâtiments
- Mise en place et suivi des CRTE : accompagnement de l'ANCT pour élaborer les diagnostics (PETR Vézère-Auvézère)

3.1.4. Revitalisation

L'action de l'ANCT sur les thématiques de la revitalisation des territoires est sans doute la plus visible à l'heure actuelle, portée par exemple par les programmes *Action Cœur de Ville* ou *Petites Villes de Demain*. Elle doit poursuivre son soutien et leur inscription à terme dans une opération de revitalisation de territoire, cohérente avec le projet de chaque territoire.

À partir de ces actions déjà mises en place sur le territoire, un réseau départemental revitalisation a été mis en place pour favoriser le partage d'expérience et la recherche de solution. Il regroupe notamment les chefs de projets *Action Cœur de Ville* et *Petites Villes de Demain*, les managers de centre-ville, ainsi que tous les acteurs œuvrant sur cette thématique. Cela permettra également de mettre en exergue les manques des actions et programmes de l'ANCT pour les territoires corréziens en vue d'évolutions éventuelles.

Un travail doit notamment être fait sur les questions d'habitat en centre-ville et centre-bourg et sur les différents dispositifs d'aide pour les propriétaires occupants devant engager de gros travaux de réhabilitation et les bailleurs pour produire du logement moyen et haut de gamme. En effet, les seuls dispositifs actuellement disponibles ne permettent d'aider que le développement du logement social. Il faut pouvoir produire des logements attractifs pour des propriétaires occupants afin de favoriser la mixité des habitants de centre-ville.

Plus généralement, et pour favoriser la revitalisation des centre-villes, il faut entamer un travail de réflexion pour lutter contre la construction éparse et le mitage. Cela se recoupe avec le *plan national contre les logements vacants* qui va proposer à toutes les collectivités des données pour mieux connaître la vacance sur leurs territoires. Enfin, il faudra également réfléchir à l'accompagnement des projets des collectivités pour des logements ciblés en lien avec les besoins du territoire (par exemple, les logements de courte durée, intergénérationnels...).

La problématique foncière qui peut concerner aussi bien le commerce que l'habitat, est un paramètre important pour les actions de revitalisation. C'est de surcroît une problématique lourde, difficile à appréhender pour des très petites collectivités, tant financièrement que réglementairement.

Concernant la vacance commerciale, une partie est due à la baisse de population, mais une autre aux changements d'usage. Nombre de cellules commerciales ne sont plus adaptées aux attentes. Il y a un besoin de maîtrise foncière pour avancer sur adaptation des locaux vacants. Pour les commerces et entreprises, il est constaté un paradoxe, avec d'une part des dispositifs financiers et accompagnement nombreux et d'autre part pas forcément pertinents notamment pour le gros œuvre ou immobilier d'entreprise et difficilement mobilisables, notamment pour les TPE-PME. Sur des projets validés en commun par l'ensemble des partenaires, il faudrait aboutir à une mise en cohérence des interventions de soutien correspondants aux besoins du projet et des calendriers.

Les villes de Corrèze sont riches de patrimoine. Il est important qu'elles en fassent un atout de revitalisation. La délégation locale s'engage à assurer un relais auprès des bons interlocuteurs. La DRAC a produit un guide à l'attention des collectivités relatif à son offre de service.

Enfin, la question de la mobilité doit être intégrée aux réflexions sur les politiques de revitalisation des collectivités, concernant les personnes âgées mais aussi les familles, les étudiants et les jeunes actifs.

En résumé – Actions à entreprendre :

- Fluidifier la diffusion d'information et la relation avec les partenaires, notamment grâce au réseau départemental de revitalisation
- Contribuer à rendre l'offre des dispositifs et partenaires existants sur le logement la plus accessible
- Favoriser l'accompagnement et les partenariats sur l'émergence de solutions sur la question foncière, avec des structures ressources : DDT, EPF, Banque des territoires...
- Pour les commerces et entreprises, travailler pour coordonner une approche globale des partenaires dans l'aide apportée au projet
- Identifier les leviers manquants
- Accompagner les collectivités dans leur politique de mobilité

Objectifs et indicateurs de réalisation :

- Mettre en place un calendrier régulier des réunions du réseau départemental revitalisation : une réunion trimestrielle prévue
- Soutien à l'ingénierie des territoires : aide au recrutement des chefs de projet PVD en partenariat avec l'APEC et financement des postes de chefs de projet à 75 %.
- Accompagner la montée en compétence des chefs de projets PVD : la réunion de lancement de l'appui au management de projet organisée par la Banque des territoires a lieu le 16 mars.
- Déployer le dispositif Micro-Folies pour améliorer l'offre culturelle sur les territoires : 2 communes lauréates en octobre 2021, une candidature en cours, autres candidatures à venir pour octobre 2022.

3.2. CRTE et enjeux territorialisés

Les différentes actions listées ci-dessus sont pensées pour s'appliquer de manière globale, sur l'ensemble du territoire. Pour permettre une véritable adaptation des actions et programmes aux différents contextes locaux, il faut compléter cela par la mise en place d'actions locales et différenciées.

Le Contrat de Relance et de Transition Écologique vise à associer les territoires au plan de relance et, dans la durée du mandat 2020-2026, il doit permettre d'accompagner les collectivités dans leur projet de territoire. Ce contrat a vocation à traiter sur cette durée différents enjeux, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière d'écologie, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilité, de développement économique, d'emploi, d'agriculture ou encore d'aménagement numérique. Sept CRTE qui couvrent l'ensemble du département, ont été signés en 2021 entre les territoires et l'État. Ils identifient les principaux enjeux de chaque territoire.

3.2.1. CRTE de Ventadour – Égletons – Monédières

L'ambition du CRTE de Ventadour – Égletons – Monédières se décline dans des actions qui répondent à trois orientations stratégiques :

- Un **territoire en mouvement avec la relance économique** : développer le numérique, accompagner les nouvelles formes d'activités, soutenir la filière bois, accroître l'autonomie alimentaire, accompagner la création d'emploi, élaborer une stratégie de tourisme durable, promouvoir le patrimoine immatériel du territoire
- Un **territoire exemplaire dans la transition écologique et énergétique** : développer les mobilités durables, préserver les ressources naturelles, préparer la prise de compétence eau, soutenir une consommation énergétique publique vertueuse, développer les énergies renouvelables
- Un **territoire d'épanouissement pour la cohésion territoriale** : aménager le territoire et renforcer son attractivité, développer une offre commerciale riche et qualitative, faire de la jeunesse et de l'éducation une priorité, améliorer l'habitat, moderniser et diversifier l'offre des équipements publics, favoriser la cohésion sociale

3.2.2. CRTE du Bassin de Brive

Le CRTE de la communauté d'agglomération du bassin de Brive se fonde sur le projet de territoire qui a été approuvé par le conseil communautaire en décembre 2018. Il utilise et intègre les orientations des documents de planification existants ainsi que les différents programmes, contrats et dispositifs auxquels souscrit la collectivité comme ceux qui verront prochainement le jour.

Le conseil communautaire du 17 juin 2021 a fixé les orientations stratégiques du CRTE pour la CABB :

- **Orientation 1 – développement économique** : Attirer les facteurs de production, les habitants, les touristes « de façon raisonnée »
- **Orientation 2 – transition écologique** : Capitaliser sur les atouts et les richesses endogènes « de manière durable »
- **Orientation 3 – cohésion territoriale** : Concilier développement et qualité du cadre de vie « préservée »

Au cœur du dispositif, la CABB se positionne comme un outil au service du territoire de projet.

3.2.3. CRTE Haute-Corrèze Communauté

Haute-Corrèze Communauté a intégré à son CRTE une stratégie et des actions qui prennent en compte les particularités et les enjeux essentiels de son territoire autour des quatre orientations stratégiques suivantes :

- **Territoire actif** : Attirer de nouvelles populations et développer l'économie, le tourisme
- **Territoire responsable** : Assurer un avenir durable à Haute-Corrèze Communauté
- **Territoire vivant** : Accueillir et favoriser l'épanouissement de nos populations
- **Territoire préservé** : Protéger et valoriser nos richesses

La création de voies vertes, l'extension de l'éco-golf de Neuvic, la rénovation de la médiathèque et le portail territoire font notamment partie des actions inscrites au contrat.

3.2.4. CRTE Midi Corrèzien

Le CRTE de Midi Corrèzien utilise et intègre les orientations des documents de planification existants ainsi que les différents programmes, contrats et dispositifs auxquels souscrit la collectivité. Les orientations stratégiques du projet de territoire, appelées à s'inscrire dans le CRTE sont les suivantes :

- **Orientation 1** : favoriser un cadre de vie agréable et répondant aux besoins des habitants
- **Orientation 2** : accélérer la transition économique et conforter les secteurs clefs territoire
- **Orientation 3** : devenir un territoire économe en énergie et riche en lien social

Le contenu détaillé du plan d'actions pour atteindre ces objectifs figure dans les annexes du CRTE. Au cœur du dispositif, la communauté de communes Midi Corrèzien se positionne comme un outil au service du territoire de projet

3.2.5. CRTE Tulle Agglo

Le CRTE de Tulle-Agglo décline quatre axes stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé par le conseil communautaire le 05 juillet 2021 :

- Consolider le développement économique et favoriser l'émergence de l'économie de demain,
- Pour l'excellence environnementale et l'autonomie énergétique du territoire,
- Bien vivre sur le territoire de l'Agglo,
- Un territoire rayonnant.

3.2.6. CRTE du PETR Vézère-Auvezère

Le PETR Vézère-Auvezère est un établissement public qui regroupe les trois communautés de communes du Pays de Lubersac-Pompadour, du Pays d'Uzerche et de Vézère-Monédières-Millesources. Le PETR porte l'ambition politique et stratégique de son territoire. Trois axes stratégiques ont été identifiés le territoire :

- comme terres d'épanouissement,
- comme terres de développement
- comme terres de découvertes.

3.2.7. CRTE Xaintrie Val'Dordogne

Le projet de territoire de Xaintrie Val'Dordogne repose sur le projet d'aménagement stratégique (PAS) du SCoT. L'ambition du territoire s'organise autour de trois enjeux relatifs :

- Aux initiatives économiques et sociales sur le territoire,
- À la réalisation d'un mode de développement respectueux du cadre de vie et adapté au changement climatique
- À la garantie d'accessibilité et de solidarité dans un espace de contraintes topographiques.

Avec plus de 120 projets, le territoire de Xaintrie Val' Dordogne ambitionne de participer à l'effort de relance tout en adaptant ses projets aux enjeux de la transition écologique. La présence de représentants de l'Agence de l'Eau Adour Garonne ou de l'ADEME à l'occasion de la signature du CRTE témoigne du soutien de l'Etat dans les démarches structurantes engagées sur le territoire, en particulier dans le domaine de l'eau et des déchets.

4. AUTRES AXES D'INTERVENTION POUR LA CORRÈZE

En plus de ces quatre enjeux identifiés comme prioritaires, et approfondis collégialement, la feuille de route a pour objectif de développer les autres axes d'intervention de l'ANCT. Ces différentes actions sont synthétisées dans le tableau dans la page suivante.

Grands domaines thématiques	Axes d'intervention	Actions dans les territoires
Amélioration de la couverture mobile	Amélioration de la couverture	Programme <i>New Deal Mobile</i> : 6 pylônes mis en service en 2021, 9 prévus en 2022
Tourisme	Ingénierie pour accompagner les dynamiques territoriales touristiques	Accompagnement ANCT Plan <i>Avenir Montagne</i> – AMI <i>Avenir Montagne Ingénierie</i>
	Rénovation de l'offre touristique	Plan <i>Avenir Montagne</i>
	Valorisation du patrimoine et culture locale	
Accessibilité au très haut-débit	100 % fibre	Comités de suivi pour les deux AMI sur les agglomérations de Tulle et Brive
Soutien à la réindustrialisation	Programme <i>Territoires d'industrie</i>	Accompagnement ANCT

5. ACTEURS LOCAUX ET OFFRE D'INGÉNIERIE

Il ressort également du questionnaire un besoin transversal à toutes les thématiques sur la communication et l'animation des réseaux d'acteurs.

En effet, comme cela pu être évoqué plus tôt, un réel besoin d'identifier les acteurs locaux de l'ingénierie et de l'accompagnement est ressenti par les différentes collectivités locales interrogées, pour les projets d'aménagement et de développement. Pour remédier à cela, **une cartographie des acteurs** va être créée sur le territoire, pour recenser les différents opérateurs pouvant aider au développement d'un projet, en fonction de leurs domaines d'intervention.

Pour favoriser l'efficacité des actions qui pourront être mises en œuvre, **une communication** claire et efficace est également nécessaire. Cela passe tout d'abord par une identification des contacts en collectivités qui seront le bon relais sur les thèmes portés par l'ANCT.

Cette identification devra dans un deuxième temps s'accompagner d'un échange avec les collectivités sur les modalités de communication et de mise en réseau. Il faudra notamment définir une stratégie de communication traitant :

- du nombre de messages, et si ceux-ci sont ponctuels en fonction des actions, ou regroupés sous forme d'une newsletter régulière
- de l'articulation des informations nationales et locales
- des modes de communication utilisés
- de l'accompagnement et la formation sur les outils nationaux et locaux

Il apparaît pertinent de développer des réseaux thématiques et une animation de ceux-ci pour du partage d'expérience et un effet de synergie (par exemple sur le programme *Petites Villes de Demain*). Pour cela, il convient là aussi, d'identifier les contacts.

La délégation locale devra mettre en place des **outils et un plan de communication** sur ces interventions. Ils couvriront à la fois les programmes d'intervention et les réalisations pour valoriser les territoires et favoriser le partage d'expérience.

6. DOCUMENTS À CONSULTER

- Site internet de l'ANCT – <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/>
- Vademecum – Présentation générale de l'ANCT
- Feuille de route nationale de l'ANCT
- Plaquette de présentation de la délégation locale de l'ANCT
- Fiches de présentation des programmes de l'ANCT mis en place en Corrèze
- Analyse du questionnaire diffusé aux collectivités en mars 2021



Contacts de la délégation locale de l'ANCT – pref-anct@correze.gouv.fr

Claire QUELIN, Cheffe de bureau – Bureau de l'appui territorial, Préfecture de la Corrèze

claire.quelin@correze.gouv.fr – 05 55 20 56 64

Noémie MEYER, Cheffe de mission suivi, animation et conseils projets territoriaux, DDT19

noemie.meyer@correze.gouv.fr – 05 55 21 80 73